

Établissement Public Foncier de Poitou-Charentes

Conseil d'administration

Séance du 24 juin 2010

Délibération n° CA-2010-16

État Prévisionnel des Recettes et des Dépenses 2010
Modification n°2

Le conseil d'administration de l'établissement public foncier de Poitou-Charentes,

Vu le décret n°2008-645 du 30 juin 2008 portant création de l'établissement public foncier de Poitou-Charentes, notamment son article 10-3°,

Vu la délibération du conseil d'administration n° CA-2009-24 du 1^{er} décembre 2009 approuvant l'état prévisionnel des recettes et des dépenses pour 2010, modifiée par la délibération n° CA-2010-07 du 3 mars 2010,

Sur proposition du directeur général,

DÉCIDE de modifier comme suit le tableau des effectifs autorisés :

TABLEAU DES EFFECTIFS*			
CATEGORIE	NIVEAU	Modification n°1	Modification n°2
		autorisé au 31/12/10	autorisé au 31/12/10
I / Employés	A		
	B		
II / Agents de maîtrise	A		
	B	3	3
III / cadres	A	4	5
	B		
IV / cadres supérieurs	A		
	B	2	2
TOTAL		9	10

*hors le directeur général et l'agent comptable

Le Président du conseil d'administration

Transmis pour approbation

à Monsieur le Préfet de Région

Poitiers, le 30 JUIN 2010

Le Préfet,

Bernard TOMASINI